

L'OFFRE GLOBALE

www.vba3.fr

CATALOGUE PRODUITS juin 2013

Téléchargez notre catalogue en ligne



GFD



INNOVATION MADE IN FRANCE

VISSERIE POUR BOIS / Woodscrews

GAMME VBA®3 range

VBA®3 Ferrure **NOUVEAU** Sans crans sous tête

VBA®3 Grandes longueurs

VBA®3 long lengths

www.vba3.fr



page 7

page 14

pages 17 - 18

VBA®3 - VBA®3 Version Spéciale Anti fendage - VBA®3 Penture

VBA®3 - VBA®3 new non-split version - VBA®3 Mushroom head penture

pages 21 à 24

Accessoires VBA®3 - VBA®3 accessories

page 25

AUTRE VISSERIE POUR BOIS / Other woodscrews

Sommaire / Summary

page 28

Vis pour bois aggloméré VBI® **NOUVEAU** Cône sous tête

Countersunk CRUCI Z

page 29

Vis pour bois aggloméré VBA INOX

VBA stainless steel

page 33

VBA®3 INOX A2 **NOUVEAU** Packaging Seaux

Boîtes I seaux

page 34

Vis pour bois, tête hexagonale - Tirefonds

Hexagonal head woodscrews

page 35

Boulon TRCC - Japy

Mild steel carriage bolts and nuts

page 38

Pitonnerie - Nails and hooks

page 43

Vis pour bois en laiton - Brass woodscrews

page 46

Vissaplac pour bois, empreinte Philips - Drywall woodscrews

page 49

BOULONNERIE / Bolts

Sommaire / Summary

page 50

Vis & Boulons Tête hexagonale

Bolts and set screws

Classe 6.8 - Classe 8.8 - Classe 10.9

6.8 Grade - 8.8 Grade - 10.9 Grade

page 52

Boulons Hexa Tech®

Bolts Hexa Tech®

<http://normes.charpente-metallique.org/>



page 82

Boulons HR 8.8, HR 10.9 et HRC 10.9 - Boulons non précontraints SB 6.8 et SB 8.8

Bolts suitable for preloading HR 8.8, HR 10.9 and HRC 10.9 - Non preloaded bolts H 6.8 and H 8.8

Ecrous / Nuts

Rondelles / Washers

page 96

Vis 6 pans creux

Hexagon socket head cap screws

page 101

AUTRES PRODUITS / Other products

Sommaire / Summary

page 118

Vissaplac®

Drywall screws

page 120

Vis à métaux et vis autotaraudeuses **NOUVEAU** Extension de gamme

Machine screws and thread cutting screws

page 121

Vis et boulons poêlier

Mild steel roofing and mild steel roofing with nuts

page 131

Vis pour ancrage béton

Screws for concrete

page 132

Vis à tôle et vis autoperceuses

Self tapping screws and self drilling screws

page 138

Tiges Filetées

Thread rod

page 140

Valisettes en ABS plastiques VBA®3 - L-BOXX et I-BOXX **NOUVEAU**

Metal box

page 141

Coffrets métalliques VBA®3 - vis à tôle autoperceuse - écrous/rondelles - électricien - boulon classe 8.8

page 143

Blisters

Small packing jusqu'à épaissement des stocks

page 147

INFORMATIONS TECHNIQUES

Technical information

page 161

BOUROGNE siège social, centre de distribution et service commercial

Le site de Bourogne est la véritable interface commerciale et logistique de GFD. Centre de distribution et service commercial, son stock central enregistre les 6 249 références de notre catalogue. Avec près de 10 000 tonnes de produits en stock, il permet d'atteindre tous nos clients européens en quelques jours.



SAINT-ETIENNE fabrication de visserie-boulonnerie

Le site de Saint Etienne est vraisemblablement la plus importante unité de fabrication de visserie-boulonnerie standard et spécial d'Europe et, elle est aussi l'une des plus modernes. Son niveau d'automatisation et son organisation industrielle lui permettent d'optimiser sa production et d'assurer en permanence la qualité requise par les clients.



PARIS centre de distribution et agence commerciale

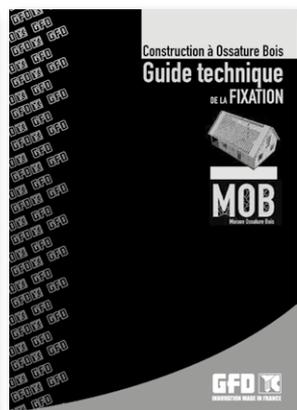
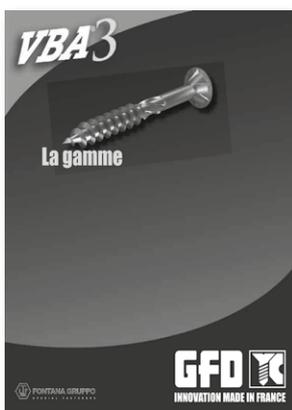


✦ GFD le fabricant leader en France :

Notre implantation nous permet d'être présents sur les marchés internationaux :
45 % de notre chiffre d'affaires total est réalisé hors de France.

✦ GFD marque de qualité :

Les produits GFD essentiellement fabriqués en France dans des usines certifiées ISO 9001, bénéficient d'une qualité constante et d'une traçabilité totale : un gage supplémentaire de sécurité, dans le cadre des garanties décennales constructeurs.



✦ GFD une marque européenne fabriquée en France :

Héritière de 2 siècles d'expérience dans la fabrication de visserie-boulonnerie et d'expertise en technologie de serrage, la marque GFD est utilisée en toute confiance par les professionnels européens de la menuiserie, du meuble, du bâtiment et de la construction métallique.

✦ GFD marque d'expérience :

En contact permanent avec ses clients utilisateurs, GFD a toujours apporté des solutions techniques plus performantes et plus innovantes les unes que les autres. Derniers exemples en date: le nouveau boulon à serrage contrôlé HEXA TECH® HRC et la nouvelle vis VBA®3 version spéciale anti fendage.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales s'appliquent aux relations contractuelles entre GFD et son Client. Les conditions d'achat du Client acceptées expressément par nous peuvent compléter les présentes conditions générales et les conditions particulières dans la mesure où elles ne sont pas contradictoires avec celles-ci et restent conformes au droit général des contrats et au droit de la concurrence.

1. COMMANDES

Tous les engagements pris par nos représentants ne sont valables qu'après avoir été acceptés et confirmés par nous. Seuls nos devis ou accusés de réception de commande écrits sur formule à en-tête de notre Société peuvent nous engager. L'annulation d'une commande dûment enregistrée ne peut être faite qu'avec notre consentement. Les articles de notre tarif sont livrés en boîte sur palettes, sauf cas précisés dans ce même tarif ; pour éviter toute erreur, les commandes doivent impérativement indiquer les dénominations de notre tarif (désignation abrégée, code article, code revêtement). Les valeurs de conditionnement données ne sont pas contractuelles : la Société GFD se réserve le droit de les modifier. Les articles sur devis, fabriqués sur demande, ne peuvent être annulés si l'exécution en est commencée, ou si la matière est spécialement approvisionnée. En raison des aléas de fabrication, une tolérance de plus ou moins 10% est admise sur les quantités commandées dans ces articles. Les articles, dont les formes et dimensions ne sont pas celles des articles figurant dans notre tarif, sont assimilés aux articles sur devis.

2. PRIX

Nos prix de facturation sont toujours ceux en vigueur au cours du jour de l'expédition.

3. DELAI DE LIVRAISON

Nos délais de livraisons ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont maintenus dans la limite du possible. En aucun cas, ils ne constituent un engagement formel. En cas de force majeure entraînant un arrêt partiel ou total de fabrication (mobilisation, grève, lock-out, épidémie, interruption de transport, manque de matière première, accident grave de matériel, sans que cette liste soit exhaustive), toute réserve est faite en ce qui concerne l'exécution des commandes, tant au point de vue prix que délais.

4. CONDITIONS DE LIVRAISON

Les marchandises sont vendues départ ou franco selon les conventions avec nos Clients. Les expéditions directes à des tiers donnent lieu à l'application d'une majoration sur facture. Les modalités d'expédition à l'exportation font l'objet d'une négociation particulière à la commande. Les expéditions par poste, colis postaux ou Grande Vitesse sont à la charge du destinataire. Tout litige ou réclamation doit être porté, par écrit, à la connaissance de la Société GFD dans les 15 jours suivant la date de réception des marchandises.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos factures sont payables au plus tard à 30 jours nets date de facture sauf convention particulière entre les parties et sans dépasser 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. Toute clause ou demande tendant à fixer ou à obtenir un délai de paiement supérieur à ce délai de 30 jours qui représente les usages professionnels des Industries Mécaniques, et sauf raison objective motivée par le Client, pourra être considérée comme abusive au sens de l'article L. 442-6-7 du Code de Commerce tel qu'il résulte de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 et de la Directive Européenne 2000/35 CE du 29 Juin 2000.

Les paiements anticipés sont effectués sans escompte sauf accord particulier.

6. RETARD DE PAIEMENT

En cas de non-paiement à la date prévue, les escomptes éventuellement accordés seront automatiquement annulés et viendront s'ajouter au montant des sommes dues. Conformément à la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement le plus récent de la Banque Centrale Européenne majoré de dix points. Le fait de nous prévaloir des dispositions ci-dessus ne prive pas notre Société de mettre en œuvre la clause de réserve de propriété stipulée à l'article 12. Dans ce cas, notre Société se réserve également le droit de suspendre toute nouvelle livraison jusqu'à l'apurement complet du règlement. Il en est de même en cas de dégradation de la situation financière du Client. Un litige n'autorise pas l'acquéreur à différer, même partielement, le règlement de la ou des factures concernées. Tout débit d'office constituera un impayé et donnera lieu à l'application des dispositions de cet article en matière de retard de paiement.

7. CLAUSE PENALE

A défaut de paiement d'une échéance quelconque, une somme égale à 15% de cette échéance sera due après mise en demeure à titre de couverture de frais administratifs.

8. CLAUSE DE DECHEANCE DU TERME

En outre, tout défaut de paiement d'une somme quelconque à son échéance entraînera, de plein droit et sans formalité, déchéance du terme et exigibilité immédiate des sommes restant dues relatives aux factures non réglées.

9. CLAUSE RESOLUTOIRE

Nos ventes sont conclues sous condition résolutoire. A défaut de paiement intégral du prix à l'échéance, la vente sera résolue de plein droit si telle est notre intention, huit jours après une mise en demeure effectuée par LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION et rappelant notre intention de nous prévaloir de la présente clause. Les acomptes versés resteront acquis au vendeur à titre de clause pénale.

10. GARANTIES

Notre garantie est strictement limitée au remplacement dans un délai normal, ou au remboursement, à notre choix, des pièces reconnues défectueuses ou non conformes, après examen par nos soins. Le remplacement éventuel ne pourra en aucun cas justifier un retard ou un refus à régler nos factures. Seule pourra être retenue la valeur des pièces reconnues défectueuses. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'exécution de pièces protégées par brevet ou un dépôt de modèles.

11. EMBALLAGES

Les emballages sont conformes à la réglementation de l'environnement. Le Client s'engage à éliminer les emballages conformément à la législation locale de l'environnement.

12. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La Société GFD reste propriétaire de la marchandise livrée, à compter du jour de livraison jusqu'à paiement complet de l'intégralité du prix de vente et des accessoires correspondants, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci. Ne constitue pas de paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement après mise en demeure, la Société GFD est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire. Les versements d'acompte restent acquis au fournisseur.

Cette clause figure en bas de nos accusés de réception de commande ainsi qu'au recto de nos avis d'expédition. A défaut de dénonciation écrite de cette clause huit jours après l'envoi de l'accusé de réception, cette clause sera considérée par nous comme acceptée sans réserve.

Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

13. CONTESTATIONS

Toute remise ou confirmation de commande, sans réserve, vaut acceptation des conditions générales de vente ci-dessus, qui ne peuvent en aucun cas être annulées par des dispositions contraires stipulées par ailleurs, à moins que des points isolés ne soient annulés par des accords préalables faits avec l'acheteur et confirmés par écrit. En cas de contestation relative à une fourniture ou à son règlement, le Tribunal de Commerce de BELFORT est seul compétent, quels que soient les conditions de vente et le mode de paiement, même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs.

GENERAL CONDITIONS OF SALE

Our general conditions of sale prevail over any general conditions of purchase.

1. ORDERS

All agreements taken by our Representatives are valid only following our confirmation of acceptance. Only our price quote or signed shipment acknowledgement printed on GFD letterhead can obligate us. The cancellation of a duly recorded order can only take place with our consent. Articles from our catalogue are delivered in boxes on palettes; exceptions noted in said catalogue. To avoid any mistake, orders must without exception state the reference shown in our catalogue (Code, DIN Number). The packaging may be changed; GFD reserves the right to modify it. Special items manufactured on demand cannot be cancelled if the production process has started, or if the raw material has been specially purchased. Bearing in mind the hazards of production, there is a tolerance of +/- 10% of the quantity ordered of those special items. Items whose shape and dimensions differ from those shown in the catalogue are assimilated to special items.

2. PRICES

Our invoice prices are always those in effect the day of the shipment.

3. DELIVERY

Our lead time is only indicative and is maintained whenever possible. In no case can it be considered a formal commitment. In case of major force leading to a partial or full stop of manufacturing (strike, lock-out, epidemic, transport stoppage, shortage of raw material, serious accident, etc.), all reserve is made concerning the execution of orders, in regards prices and lead times.

4. SHIPPING CONDITIONS

The goods are sold ex-works or carriage paid depending on the agreements with our Clients. Shipment conditions for foreign countries are governed by special negotiation at the time the order is placed. Shipment by post or through an express mail service is payable by the purchaser. Direct shipment to a third party will lead to an additional charge. Any litigation or claim must be made in writing to GFD within fifteen (15) days following reception of goods.

5. PAYMENT TERMS

Our invoices are payable at the latest thirty (30) days after invoice date, excepting special agreement between the parties and without exceeding 45 days end of month as from the date of issue of the invoice. In case of non payment in time, any applicable discounts will automatically be cancelled and added to the amount due, to which, after formal notice is given, will be added interest charges equivalent to the most recent refinancing rate of the European Central Bank increased by ten points or 12.50 %. Our Company also reserves the right to suspend any new shipment until the account has been cleared. Litigation does not permit the Purchaser to differ, even partially, the payment of the invoice concerned.

6. PENALTY CLAUSE

For any unmade payment at any due date, an amount of 15% of the invoice will be due after formal notice is given, to cover administrative costs..

7. EXPIRATION CLAUSE

Furthermore, any unmade payment at any due date will lead immediately and without formality to the requirement of all outstanding sums, in regards all unpaid invoices.

8. CANCELLATION CLAUSE

Our sales are concluded with a cancellation clause. If such is our intention, the lack of full payment at the due date will result in the cancellation of the sale eight (8) days after notification by registered letter informing of our intention to invoke this cancellation clause. Any deposit will be kept by the supplier by way of penalty clause.

9 GUARANTEE

Our guarantee is strictly limited to replacement in a normal lead time or refund, at our discretion, of the items which after our examination, are acknowledged to be defective or not conforming to production standards. Any possible replacement can in no circumstances justify a delay or refusal to pay our invoices. Only the value of the items acknowledged to be defective could be withheld. We decline all responsibility in the case of the execution of items protected by a patent.

10. PROPERTY CLAUSE

GFD remains owner of the goods delivered from the delivery date until complete payment for the goods and corresponding accessories, all risks nevertheless being the purchaser's from the date of disposal onward. Bank drafts or purchase orders of any kind do not constitute payment. As a result, in case of non-payment after formal notification, GFD can exercise its right to take back the goods (either directly or via an intermediary), entirely at the cost of the Consignee. Any deposit will be kept by the Supplier.

This clause is printed on the bottom of our acknowledgement of receipt of the order as well as on the front of our shipment forms. Excepting denouncement of this clause made within eight (8) days after sending the acknowledgement or receipt, we will consider this clause to be accepted without reservation.

11. CONTENTION

The placing or confirmation of any order constitutes, without reserve, acceptance of our general conditions of sale (above) which cannot in any circumstances be cancelled by other dispositions, excepting precise points agreed upon in writing by the Consignee and the Supplier. In case of contention relative to an item or to payment, the sole competent authority is the "Tribunal de Commerce de Belfort", regardless of the conditions of sale or the payment method, even in cases relative to warranty claim or multiple defendants.

Administration Commerciale France Métropole

E-mail : christelle.pichet@gfd.fr

 03 84 58 22 00

Fax 03 84 27 77 47

Départements	Votre contact
01-03-04-05-06-07-13-21-25-26-38-39 42-43-58-63-69-71-73-74-83-84-89	03.84.58.22.18
02-08-10-51-52-54-55-57-59-60 62-67-68-70-80-88-90	03.84.58.22.38
14-27-50-61-75-76-77-78-91-92 93-94-95	03.84.58.22.17
09-11-12-15-16-17-19-23-24-30-31-32 33-34-40-46-47-48-64-65-66-81-82-87	03.84.58.22.51
18-22-28-29-35-36-37-41-44-45 49-53-56-72-79-85-86	03.84.58.22.36

Administration Commerciale Export et DOM TOM

Export sales administration

E-mail : jean.marie.sondag@gfd.fr

 (33) 3 84 58 22 34

Fax (33) 3 84 27 77 41

Agence Commerciale de Paris

 01 42 08 83 43

Fax 01 42 08 91 47

Légende sur tarif - *Tariff key*

N° NDP

Code douanier // *Customs code*

Code

Famille de produits // *Products family*

GENCOD

Partie du code barre identifiant le produit dans sa totalité // *Part of bar code for product identification*

Famille

Numéro de famille se rapportant à la grille de conditions commerciales // *Number according to sales conditions*

Les prix indiqués sont exprimés en Euros aux 100 pièces (sauf pour les Accessoires, les Coffrets métalliques et les Blisters, pour lesquels le prix de vente est exprimé en Euros à la pièce).

Mentioned prices are in Euro per 100 pieces (except for Accessories, Metal box and Small packaging, for which prices are in Euro per unit).

Franco de port et participation forfaitaire

Le franco de port pour les boîtes est de 750,00 € HT
Pour une commande inférieure à 750 € HT, participation forfaitaire aux frais de port de 50,00 € HT

Remarques

Une commande ayant atteint le franco de port s'appliquant sur toutes livraisons, sera exonérée des frais de port.
Pour les commandes mixtes (boîtes/blisters) il faut appliquer le barème de vente des boîtes.

Chrono'fix - Service de messagerie rapide

Livraison pour toute commande passée avant 15 h 00, du lundi au vendredi.

Poids	Livraison en 24/48 heures	Livraison en 24 heures				Livraison le samedi
		avant 18 h	avant 12 h	avant 10 h	avant 9 h	
De 0 à 20 Kg	20 €	29 €	36 €	42 €	46 €	48 €
De 21 à 30 Kg	30 €	36 €	43 €	50 €	54 €	56 €
De 31 à 50 Kg	40 €	44 €	52 €	59 €	63 €	65 €
De 51 à 80 Kg	50 €	61 €	69 €	75 €	82 €	85 €
De 81 à 100 Kg	60 €	79 €	88 €	95 €	99 €	102 €
De 101 à 120 Kg	90 €	97 €	107 €	112 €	118 €	121 €

Pour toute commande supérieure à 120 kg avec délai de livraison de 24 heures, merci de nous consulter.

All above sales conditions only apply for French customers.

For export sales conditions please contact our sales administration.